



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 245 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes Trifluviens

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2014, le conseil municipal de Trois-Rivières a résolu, à petite majorité, de refluorer l'eau potable de 134 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'injection dans notre eau potable d'un produit chimique fluoré, en fait, un déchet industriel reconnu dangereux et impropre à la consommation humaine, peut avoir des effets néfastes à long terme sur notre santé et sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode très controversée et peu efficace est une médication préventive imposée, sans consultation citoyenne, qui enfreint la Charte des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE d'autres solutions à la prévention de la carie dentaire chez les enfants existent et sont socialement plus acceptables;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens Trifluviens, exigeons de recevoir une eau très saine, sans fluorure chimique ajouté.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marc H. Plante, député de Maskinongé

12-05-15

Date de signature de l'extrait